



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

filière administrative

Question écrite n° 22258

Texte de la question

M. Frédéric de Saint-Sernin appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire sur la situation des adjoints administratifs, qui ne connaît pas d'évolution favorable. L'incompréhension des personnes concernées, en particulier les titulaires du diplôme de secrétaire de mairie des communes de moins de 2 000 habitants, est d'autant plus vive qu'ils savent que leurs collègues de la filière médico-sociale ont été reclassés en catégorie B, sans condition, dans le cadre de la loi sur la modernisation sociale. Il lui demande s'il envisage de faire bénéficier les adjoints administratifs de la fonction publique territoriale de ce même traitement.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric de Saint-Sernin](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22258

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Ministère attributaire : fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5764

Question retirée le : 18 mai 2004 (Fin de mandat)